

les premiers jalons d'une politique lausannoise de la nature

Garantir aux Lausannois qualité de vie, bien-être et un environnement sain en valorisant les aspects sociaux, les services écologiques et économiques offerts par la nature : tels sont les objectifs de la politique de la nature que la Municipalité souhaite mener ces dix prochaines années. La première étape consiste à en définir les axes prioritaires, en coordination avec le Plan directeur communal, mais aussi à lancer des études et des actions-pilotes pour une meilleure intégration de la nature tant sur le territoire public que privé.

Afin de relever les enjeux liés à la densification urbaine sur la nature en ville et par conséquent sur le bien-être et la santé de la population, la Municipalité propose au Conseil communal de pérenniser et de développer une politique de la nature en ville ambitieuse et cohérente, dans la ligne des actions menées ces dernières années. Un enjeu important dans la mesure où la densification urbaine, indispensable pour préserver la campagne de l'urbanisation, représente un double coût répercuté sur les collectivités publiques: des coûts de santé (sédentarisation, pollution sonore et de l'air, stress) et des coûts environnementaux (assainissement de l'eau, de l'air et du bruit, perte de biodiversité, protection contre les crues, changement climatique, etc.). L'intention est donc de réduire ces coûts et de mieux bénéficier des avantages que peut offrir la nature en ville dans une perspective de développement durable, en cherchant le meilleur équilibre entre densification et qualité de vie.

vers un concept directeur et des actions-pilotes

La Municipalité propose l'élaboration d'un concept directeur de la nature en ville qui fixera les objectifs à atteindre, les moyens d'action ainsi que les ressources nécessaires, en étroite coordination avec la révision en cours du Plan directeur communal. Celui-ci se construira autour de cinq axes :

- **Etendre les connaissances sur la biodiversité en ville** afin de mieux appréhender la situation actuelle, les orientations à donner, ainsi que mesurer l'impact des politiques publiques sur la nature en ville. Pour cela, la Ville doit se doter d'un système de biomonitoring, c'est-à-dire mettre en place des indicateurs lui permettant de mesurer l'effet des mesures mises en place.
- **Développer de manière cohérente l'intégration de la nature dans les planifications urbaines**, afin que les aspects sociaux, les services écologiques et économiques offerts par la nature soient pris en compte en amont dans les différents niveaux de planification et leur mise en œuvre. Ce qui signifiera concrètement par exemple de définir pour un plan de quartier les réseaux écologiques nécessaires à la survie de la faune et d'espèces végétales, d'améliorer la qualité des aménagements verts autour des immeubles ou à terme d'imposer la végétalisation des toitures plates non accessibles, ceci à travers la future révision du règlement du Plan général d'affectation. En attendant cette révision, une incitation financière pour la végétalisation naturelle extensive des toitures sera proposée pour les bâtiments privés, et toute rénovation de bâtiment public devra suivre cette nouvelle norme. Il y a lieu de préciser que la végétalisation des toitures peut parfaitement se combiner avec des installations solaires. La performance des cellules photovoltaïques en est même améliorée grâce à la régulation de la température sur la surface du toit.

A noter qu'un premier test grandeur « nature » sera réalisé sur le futur écoquartier des Plaines-du-Loup en proposant un guide des bonnes pratiques aux architectes impliqués.



- **Améliorer le maillage écologique au sein de la ville et de l'agglomération et promouvoir la protection des espèces prioritaires.** Pour atteindre cet objectif, la première étape consiste à cartographier les réseaux et sous-réseaux (forêts, prairies, milieux humides, etc.) nécessaires à la survie d'espèces prioritaires et à définir un plan de renaturation des milieux pour les favoriser. Parmi les projets-pilotes qui seront menés dans ce cadre, on relèvera notamment la construction et la pose de refuge à abeilles sauvages, afin de sauvegarder ces insectes très importants pour la pollinisation des végétaux, la pose de nichoirs à oiseaux et la lutte contre les plantes envahissantes. Ce projet-pilote débutera ce printemps en collaboration avec le service du travail et de l'intégration.
- **Promouvoir des pratiques de gestion des espaces verts favorables à la nature sur l'ensemble du territoire lausannois (terrains publics et privés).** Les bonnes pratiques et les expériences acquises par le service des parcs et domaines sur la gestion écologique seront diffusées au sein de l'administration, auprès des usagers de jardins et de la population lausannoise. Des mesures d'incitation à l'aménagement et à la gestion d'espaces verts favorables à la biodiversité auprès des gérances et des coopératives d'habitations seront testées et évaluées, par exemple une formation et un accompagnement à l'entretien écologique différencié ou encore une incitation financière pour la reconversion de haies avec des plantes indigènes. Le projet « Donner de la vie à mon quartier » offrira également l'occasion aux écoles et aux associations de quartier de s'engager concrètement dans l'entretien de pieds d'arbres – un projet qui a déjà pris vie dans le quartier Vinet/Beaulieu - et de jardins potagers ou le fleurissement de plates-bandes.

Parallèlement à la promotion de ces pratiques, la Ville entend prendre toutes les mesures pour diminuer les impacts environnementaux liés à la gestion des espaces verts, notamment par l'acquisition de matériel électrique pour des outils fonctionnant aujourd'hui avec un moteur thermique, une utilisation modérée et rationnelle de l'eau ou la poursuite d'essais hippomobiles pour le ramassage des déchets dans les parcs.

- **Informé, sensibiliser et mobiliser** la population lausannoise et les acteurs concernés par la nature en ville. Tant à l'interne qu'à l'externe, l'ensemble des mesures envisagées exigera la mise en place d'actions et de supports de communication spécifiques, à développer durant ces prochaines années.

Ce rapport-préavis d'intentions, qui répond à différents postulats du Conseil communal, doit permettre de définir un concept directeur nature pour les dix années à venir. Il sera élaboré dans un délai de trois ans, et pourra s'appuyer sur les expériences-pilotes engagées auprès d'acteurs privés et au sein de l'administration communale, financées par le Fonds du développement durable.

La direction des finances et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire :

- Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00
- Pascale Aubert, déléguée à la nature, 079 508 07 68

Le rapport-préavis n° 2012-11 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Annexes: Les caractéristiques du patrimoine vert lausannois - Les mesures concrètes

Illustrations et dossier de presse disponibles sur www.lausanne.ch/communiqués

Lausanne, le 15 mars 2012